



Terres Fert'île

Vers la reconquête des friches
agricoles pour une île nourricière

Note de synthèse

Juin 2018



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Émergence du projet...

L'île d'Yeu est une île de l'atlantique de 23km², proche des côtes vendéennes, dont l'activité économique a fourni depuis longtemps assez d'emplois pour y maintenir une population d'environ 5 000 habitants. Le tourisme, l'artisanat et la pêche sont aujourd'hui les secteurs moteurs et la source principale de revenus sur l'île.

L'agriculture qui a connu son apogée au cours de la première moitié du XXe siècle, a subi plusieurs coups durs (essor de la pêche, urbanisation, essor du tourisme) et a été progressivement délaissée. Le développement touristique s'est également accompagné d'une pression foncière croissante, rendant l'installation d'agriculteurs difficile. Aujourd'hui, seule une dizaine de sièges d'exploitation subsistent et recouvrent moins de 130 ha de SAU contre 1 100 ha dans les années 1950. Le développement du tourisme a engendré une saisonnalité de la production agricole avec des productions essentiellement destinée aux marchés de plein vent en période estivale. Ainsi, on estime que plus de 90% de l'alimentation de la population Islaise provient du continent. Pourtant d'après une étude, 40 ha de cultures fruitières et légumières pourraient grandement subvenir aux besoins de la population locale. Relocaliser en partie l'alimentation sur l'île d'Yeu constitue donc un enjeu essentiel pour le territoire.

Force est de constater toutefois que les terres autrefois cultivées et désormais à l'abandon, se sont enfrichées au cours du temps. Les **friches** occupent actuellement un quart du territoire (soit environ 500 ha) ce qui entraîne une uniformisation des paysages et peut nuire à la biodiversité. En effet, les couverts denses qui s'y développent modifient les espèces animales et végétales présentes, appauvrissent les sols et rendent souvent ces zones impénétrables. Du point de vue agricole, les friches deviennent très rapidement difficiles et coûteuses à remettre en culture (défrichage, dessouchage, etc.). Une fois réhabilitées, il faut souvent plusieurs années pour restaurer la fertilité de la terre, réaménager les fossés, tailler les haies, etc.

L'activité agricole fournit de nombreux services environnementaux, en plus de la production alimentaire, elle assure une gestion des paysages, le maintien des prairies, l'entretien des cours d'eau, etc. De nombreux enjeux se cristallisent donc autour de la remise en cultures des friches agricoles : paysage, biodiversité, alimentation et économie locale. C'est ainsi qu'a émergé le **projet Terres Fertile** qui vise à une mise en valeur du potentiel agricole de l'île par la reconquête progressive d'une partie des friches dans le respect du développement durable.

Une gestion multi acteurs...

L'association du Collectif Agricole est née en 2011 pour venir en aide aux porteurs de projets qui n'avaient pas accès au foncier et a amorcé une réflexion avec l'association Islaise de protection de l'environnement Yeu Demain et avec le soutien de Terres de Liens Pays de la Loire. Ces associations ont été soutenues et accompagnées ensuite par la commune de l'Île d'Yeu pour former en 2014 le **Comité de Développement de l'Agriculture** (CDA) qui comprend aussi l'ensemble des agriculteurs de l'île.

Les objectifs du projet...

Le Conseil Municipal a voté, le 21 octobre 2014, le principe d'une « mise en valeur du potentiel agricole sur le territoire de l'Île d'Yeu » en adoptant le projet Terres Fert'île. Cela s'est traduit dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), par le classement de plus de 10% de la superficie de l'île en zone agricole (A) or les trois quarts sont actuellement en friche.

Ainsi, l'objectif principal du projet est de développer et pérenniser une agriculture insulaire de qualité, par la reconquête des friches agricoles afin de relocaliser en partie la production alimentaire de l'île en diversifiant les débouchés, en favorisant la transformation des produits et en développant les circuits courts.



Friches agricoles de l'Île d'Yeu

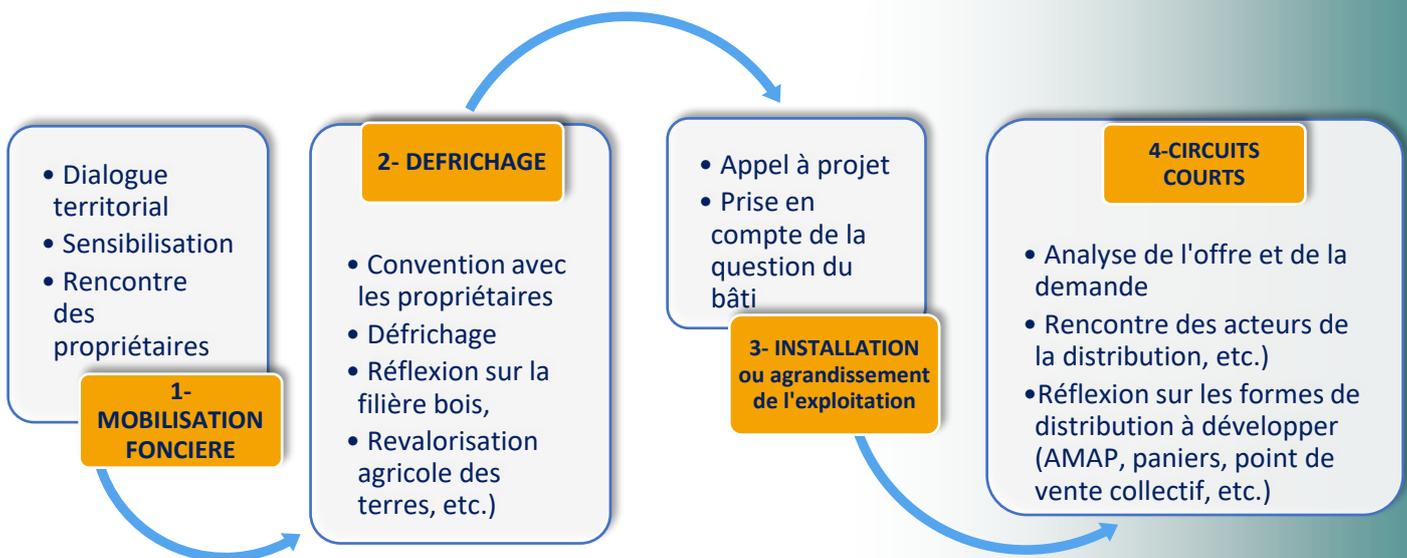
Favoriser l'autonomie alimentaire de l'île de manière durable, permet d'agir pour l'environnement. D'une part, le projet permet de réduire les coûts énergétiques liés au transport (notamment maritime) et participe à la transition énergétique. D'autre part, en restaurant la fertilité des sols et en développant des activités agricoles responsables, on favorise la biodiversité et on favorise une mosaïque de paysages. Terre Fert'île vise également à valoriser la ressource en bois (bois de chauffe, bois d'œuvre) par une filière bois locale. Ainsi, tout au long du projet, environnement et économie locale sont pris en compte, transformant ainsi des « déchets » du défrichage en ressources.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans une dynamique d'échange et de partage de connaissances sur les agricultures insulaires via le Réseau Agricole des Îles Atlantiques (RAIA) dont la création est portée depuis le début par le Collectif Agricole. Avec ses

partenaires des autres îles. Cette association rassemble des structures associatives composées d'agriculteurs et/ou de citoyens ainsi que des collectivités pour faire face aux différentes problématiques que rencontre l'agriculture dans les îles atlantiques.

Les étapes du projet...

La reconquête des terres agricoles est un long processus qui implique de nombreuses étapes qui peuvent se superposer et que nous allons détailler par la suite.



- L'animation territoriale et la mobilisation foncière :

Afin de disposer d'îlots de terre conséquents pour mettre à disposition d'un porteur de projet ou pour conforter l'activité des exploitations agricoles déjà présentes sur l'île, une étape de dialogue a été engagée avec les propriétaires. Cette phase de présentation du projet et de sensibilisation est une phase clé du projet et a fait appel à divers outils de communication (courriers, réunions publiques, plaquettes d'informations, porte à porte, etc.).

- Le défrichage :

De nombreuses réflexions accompagnent les étapes, du défrichage à la mise en culture d'une parcelle. En effet, il est primordial de prendre en compte la biodiversité, le petit patrimoine ainsi que le réseau hydraulique. Ainsi, le service des espaces verts de la Municipalité, les associations environnementales (Yeu demain, LPO), ont été mobilisés et ont pu répondre aux questions environnementales que se pose la population. Le service Patrimoine, quant à lui, a été contacté pour étudier les zones de défrichage du point de vue

patrimonial (murets de pierre, pierres à cupules). La société de chasse a également été rencontrée pour aborder la complémentarité entre les activités agricoles et de chasse.

Une réflexion a également été lancée pour réutiliser localement les produits issus du défrichage (bois coupé, essentiellement du chêne vert). Un chantier collectif a été organisé pour la collecte du bois coupé et le Réseau pour les Alternatives Forestières, et l'ONF ont été sollicités pour leurs ressources techniques.



Coupe du bois lors du défrichage

Notons que le défrichage, est financé par le projet et n'est pas à la charge du propriétaire (bien qu'il en soit légalement responsable et que le code rural prévoit l'obligation d'entretenir pour prévenir les feux et éviter la prolifération de nuisibles), ce qui est un argument de plus pour inciter les propriétaires à défricher. En échange, ils s'engagent, en signant une convention, à mettre à disposition ces parcelles pour un usage agricole.

- L'installation et l'agrandissement d'exploitations agricoles existantes :

Cette étape du projet fait émerger de nombreuses réflexions, notamment par exemple concernant le logement et la construction de bâti agricole. Les aspects réglementaires, notamment le classement au PLU des parcelles doit être pris en compte pour la mise en place des activités agricoles. Les activités agricoles doivent également prendre en compte les contraintes liées à une protection des espaces (par exemple, le classement en Espace Naturel Sensible (ENS), n'autorise pas le labour, l'irrigation, le semi, etc.). Terre Fertile propose donc un accompagnement des agriculteurs installés et porteurs de projets concernant toutes ces questions techniques.

- Le développement des circuits courts :

Le développement de l'agriculture sur l'île s'accompagne en amont d'un diagnostic alimentaire visant à mieux connaître les productions sur l'île (produits, quantités, périodes de productions, etc.) ainsi que le réseau de consommateurs dont un élément essentiel est constitué par la restauration collective : EHPAD, collèges, écoles, grandes et moyennes surfaces, etc.). Ce diagnostic permet d'identifier les besoins de chaque structure et les freins rencontrés par les producteurs, afin d'éclairer les choix des agriculteurs dans leur

activité et de favoriser une complémentarité entre l'offre et la demande.

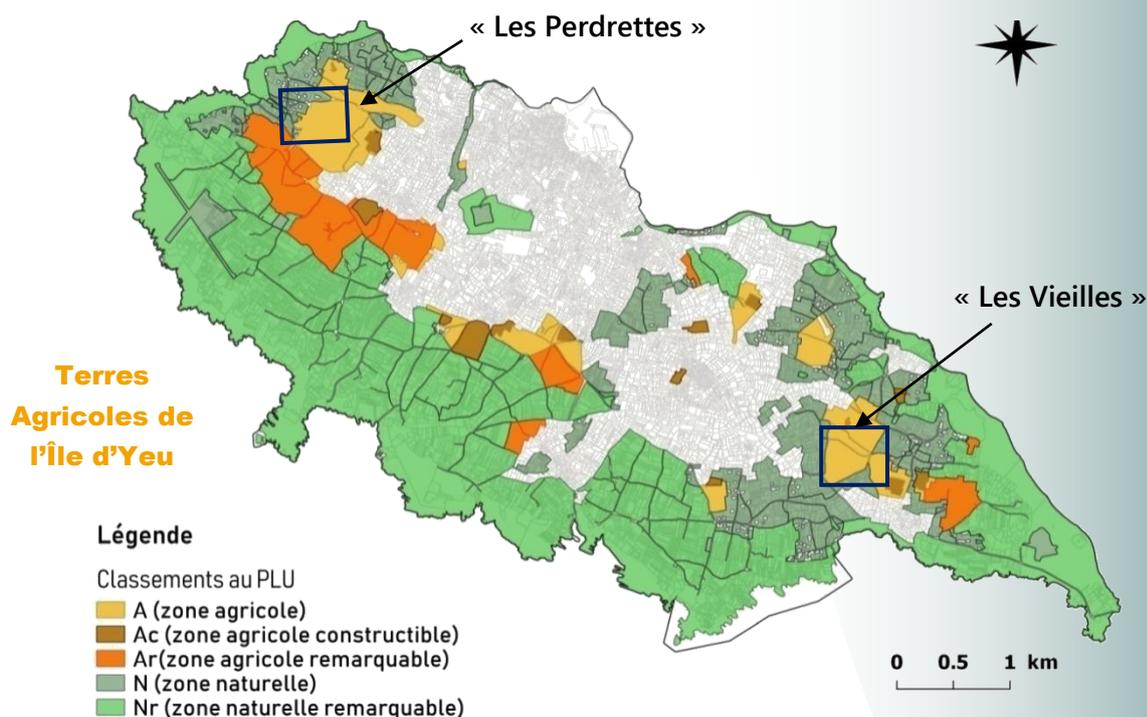
- Communication et implication citoyenne :

Impliquer les acteurs (élus, agents municipaux, professionnels institutionnels et associatifs) et les citoyens (propriétaires, familles, consommateurs, touristes, etc.) tout au long du projet est un point essentiel qui nous amène à un travail d'écoute, de reformulation des freins et des désirs et à l'élaboration/production de support de communication/sensibilisation sur différentes thématiques (usage de la terre, prise en compte de l'environnement et de la biodiversité, modèles agricoles et alimentaires, transition énergétique etc.).

État d'avancement...

- La mobilisation foncière :

Un travail préalable à la rencontre des propriétaires a été mené comprenant un diagnostic précis et cartographique des espaces agricoles, un recensement des propriétaires dans les zones concernées par le projet. Quelques parcelles autour des exploitations agricoles existantes sont concernées par la mobilisation foncière et le défrichage mais le plus gros travail a été réalisé autour des zones prioritaires dite « des Vieilles » et des « Perdrettes ». Au total, le projet Terres Fert'île s'étend potentiellement sur 165 hectares dont plus de 70 hectares sont en friche.



Lors de cette phase de mobilisation, le rôle de la chargée de mission du projet Terre Fertile était de se proposer comme accompagnateur des propriétaires sur le devenir de leur terrain (sensibilisation au droit, informations sur la gestion, réalisation de fiches pratiques, etc.) et comme médiateur dans leur relation avec la Commune, les porteurs de projets et les acteurs du territoire.

La première phase de la **mobilisation auprès des propriétaires** a été amorcée en 2015. Au total, 560 propriétaires ont été contactés pour 1078 parcelles. Cette phase de dialogue a permis de comprendre les craintes conduisant les propriétaires à une rétention foncière (attachement foncier, espoir de vendre si le terrain devient constructible, etc.).

Les propriétaires ont été contactés par courriers, mails et par des actions de portes à porte. Le parcellaire sur l'île étant très morcelé, de nombreux terrains sont en indivision. Or, l'accord pour une mise à disposition du terrain pour l'agriculture, doit être obtenu par tous les propriétaires de la parcelle. Cela enclenche souvent des réflexions familiales sur l'avenir du terrain, qui prennent du temps et peuvent parfois bloquer le processus.

Toutefois, des retours très positifs ont été reçus de la part de nombreux propriétaires (de l'ordre de 70% des réponses) donnant des signes encourageants pour la suite de ce projet. Il ressort, en effet, de cette phase de mobilisation que près de 120 propriétaires se disent prêt à louer, vendre ou prêter leurs parcelles à des fins agricoles. 44 propriétaires préfèrent, quant à eux garder leur parcelles en l'état.

Ce lien avec les propriétaires a suscité la mise à disposition de **8000 m² de terres** actuellement défrichées et en cours de réhabilitation. Des conventions ont été signées par les propriétaires volontaires. L'action doit cependant être poursuivie pour obtenir l'accès à davantage de foncier sur les parcelles environnantes en vue d'une installation.

Afin de persuader les propriétaires ne souhaitant pas mettre à disposition leurs terrains, tout l'enjeu est de montrer l'intérêt de ce projet pour l'environnement et le dynamisme local, et préciser qu'il s'inscrit dans la durée, avec un soutien municipal marqué. Le **dialogue territorial** prend alors tout son sens. Dans certains cas bien particuliers, il pourra être envisagé de créer une Zone Agricole Protégée (ZAP), un outil de protection des sols agricoles.

Lors de cette phase de recensement des propriétaires, il est apparu que plus d'une centaine de parcelles semblent ne pas avoir de propriétaire connu (propriétaire référencé au cadastre décédé, etc.), une démarche de récupération de ces **biens sans maître** a été lancée en partenariat avec la SAFER et est actuellement en cours. La mairie pourra, dans le cas où ces biens sont effectivement sans maître, devenir propriétaire de ces parcelles et les revendre ou les louer à des fins agricoles. C'est la première fois qu'une démarche de ce type est menée sur le territoire et l'acquisition de terrains agricoles par la commune pourra faciliter la mise à disposition pour des agriculteurs.

- Le défrichage

Sur les parcelles où une convention a été signée par les propriétaires, le défrichage a pu commencer. Sur certaines parcelles destinées à conforter l'activité d'une exploitation, l'agriculteur concerné a choisi de réaliser lui-même le défrichage. Pour le reste des parcelles, une entreprise locale a été sollicitée (ID Verdé) et plusieurs étapes ont été conduites :

- Ouverture de la friche et débroussaillage entre les gros arbres,
- Choix des arbres à couper,
- Organisation d'une coupe et ramassage collectif des arbres avec les habitants locaux intéressés. Le broyat issu de la coupe des arbres est laissé sur place car en se décomposant avec l'aide de l'azote, des champignons, des vers de terre et de toute la faune bactérienne et microbienne



Dessouchage mécanique

- Dessouchage mécanique et passage d'un rotovator pour homogénéiser le sol et favoriser la mise en culture.

Plusieurs défrichages ont été réalisés ou sont en cours. D'une part, le défrichage pour aider les agriculteurs déjà installés à conforter leur assise foncière et ainsi à pérenniser leur exploitation, d'autre part, le défrichage de zones pour l'installation d'un nouveau porteur de projet sur la zone prioritaire des Vieilles.

Ainsi, 3 000 m² ont été défrichés pour l'installation du siège d'exploitation d'Apiselect (éleveur de reines caucasiennes). Environ 1 hectare a été défriché dans la Zone

Prioritaire pour l'installation d'un exploitant de crocus et l'installation d'un élevage de poules pondeuses. Un îlot de près de 5 500 m² a été défriché sur la zone prioritaire des Vieilles pour l'installation d'un porteur de projet. Un appel à projets est prévu prochainement.

- Le post défrichage :

Afin d'éviter un sol nu et une reprise de la végétation spontanée, un semis de sarrasin a été réalisé en mai 2018 sur les parcelles défrichées sur le secteur des Vieilles. Cet engrais vert favorise la fixation d'azote atmosphérique dans le sol et permet de redonner au terrain un potentiel agricole plus important en attendant l'installation d'un porteur de projet. Une installation serait prévue pour 2019-2020.

- L'installation :

❖ Émergence de projets agricoles

Un appel à projets « test » a été lancé en juillet 2016 pour identifier si la demande pour une installation sur les parcelles défrichées existait et pour évaluer le type de profil proposé. De nombreux projets ont été reçus, certains nécessitent d'être plus approfondis mais nombre d'entre eux semblent très intéressants ce qui nous encourage à poursuivre et nous donne confiance lorsque nous lanceront un véritable appel à projets pour l'acquisition des terres défrichées dans la zone des Vieilles. Certains sont restés en contact. Les critères de sélections du porteur de projet agricole comprendront notamment la cohérence du projet, l'adéquation avec le marché de l'île et les productions déjà réalisées (pour éviter toute concurrence) ainsi que l'intégration locale, et la prise en compte des enjeux environnementaux.

Afin de favoriser l'émergence et la construction de projets sur l'île, un Café Installation a été organisé en partenariat avec l'ADEAR 85 le 19 septembre 2017.

❖ Installations récentes et porteurs de projets actuels

Installations récentes	M. Pointeau : élevage apicole de Reines du Caucase, installation en 2016
	M. Le Puil : Production de safran en AB, installation en 2017
En cours d'installation	Mme. Arnaud : élevage de poulets fermiers en AB
	M. et Mme. Martin : Production de fleurs et de plantes médicinales, maraîchage, vente en paniers en AB
En cours de réflexion	M. et Mme. Taraud, production et vente en circuits courts de fruits en AB
	Jean René Brice pour la création d'une vigne en AB
	Association de plusieurs personnes pour une installation maraîchère en AB

Tout ces projets reçoivent le soutien du Collectif Agricole et de Terres Fert'île pour leur recherche foncière.

- **Réflexions parallèle :**

❖ **La gestion du bois**

Concernant la **gestion du bois issu du défrichage**, de premières actions d'études ont été menées en été/automne 2016 : visites de terrain, venue d'un bûcheron formé par le Réseau des Alternatives Forestières (RAF) pour analyse des peuplements, réflexion sur la filière locale et contact avec le cadre du groupe « Energie » d'Île en Transition (démarche communale d'implication citoyenne dans le cadre de l'élaboration du PCAET de l'île).

Aujourd'hui, il manque des acteurs référents et personnes clés mobilisées sur cet aspect. Toutefois, des éléments de réflexion ont été avancés. Et si un acteur souhaite développer cette filière, le CDA serait amené à travailler en partenariat avec ce porteur de projet.

❖ **La gestion du réseau hydrologique**

Plusieurs réunions ont été organisées pour définir collectivement des moyens pour restaurer et gérer les **réseaux hydrologiques** entre acteurs publics et privés. De plus, des outils de sensibilisation des habitants à la problématique de l'eau ont été développés. Il s'agit à présent de réaliser un diagnostic des écoulements d'eau et d'étudier les fossés existants à proximité des zones agricoles utilisées et des zones prochainement défrichées et remises en culture. L'agence de l'eau sera sollicitée sur cette question.

❖ **La question de l'habitat et du bâti agricole**

Différents aspects doivent être pris en compte pour l'installation d'un agriculteur, notamment la possibilité de construire un bâti agricole et souvent un logement près de l'exploitation. Cette question se pose, par exemple, pour un apiculteur éleveur de reines du Caucase récemment installé. Par contrainte réglementaire, et pour limiter le mitage rural, la construction d'un habitat et d'un hangar permanent n'est pas toujours autorisée. L'idée de mettre en place des **structures réversibles** en partenariat avec l'organisation Hamosphère, spécialisée dans le domaine, a alors émergée. En cas d'arrêt de l'activité agricole, le bâti pourra alors être démonté et retiré ou repris par l'exploitant successeur. Il est également envisagé, en mettant en place un partenariat avec cette structure, de proposer des ateliers aux artisans locaux pour les former aux enjeux (techniques, réglementaires, etc.) de la construction réversible.

L'habitat réversible constitue une solution innovante pour répondre aux difficultés engendrées la spéculation foncière et pour éviter le changement de vocation du logement (d'agricole à résidentiel) au terme de l'activité agricole. Cette action sera menée en liaison étroite avec la mairie et ses services de l'urbanisme, très intéressés par la démarche.

❖ **Le portage foncier et création d'une SCIC**

Pour faire face aux difficultés de financement de l'achat de parcelles par la commune ou les agriculteurs, et aux contraintes liées à un achat de parcelles par le département dans le cadre de la politique Espace Naturel Sensible ENS (restriction de mode de production), une réflexion a été engagée sur la création d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pour assurer un portage foncier collectif (achat, défrichage, gestion des baux).

La SCIC permettrait également de faciliter la mise en place de location des terres à des agriculteurs et le financement de bâtiments de production réversibles. Actuellement, nous en sommes au stade de projet et nous recherchons des personnes motrices prêtes à s'engager pour impulser une dynamique locale. Une réunion publique est prévue en octobre 2018 et nous commençons dès à présent à communiquer à ce sujet.

- Les circuits courts :

Un diagnostic de l'offre et de la demande a été réalisé par le GAB 85 (Groupement des agriculteurs biologiques de Vendée) à la demande du CDA dans le cadre du Pass' Collectivités. Le Pass'Collectivités a permis au collectif agricole de bénéficier de 15 jours d'intervention du GAB 85 durant la période de mars 2017 à mars 2018. Différentes rencontres (réunions collectives, rendez-vous sur sites, etc.) ont alors été organisées avec la restauration collective, les restaurateurs, les grandes et moyennes surfaces et les producteurs au cours du printemps 2017.



Marché de plein vent

Cela a été l'occasion de collecter des données, d'identifier les freins et les besoins de chacun et de favoriser la rencontre entre les acteurs. De plus, des « coins causeries » ont été organisés afin que des consommateurs contribuent au diagnostic.

Cette étude a montré que la demande en produits locaux et bio se fait sentir de la part de la restauration collective et des grandes surfaces mais, actuellement, des contraintes de production et de coûts ne permettent pas d'assurer un approvisionnement constant dans l'année.

Un plan d'action a pu être établi suite à ce diagnostic, regroupant différentes mesures nécessaires au développement d'une filière en circuits courts sur l'île (mise en place d'une plateforme en ligne entre les producteurs, les magasins et la restauration collective, organisation d'un partenariat entre la restauration scolaire et les producteurs de l'île et de Vendée, valorisation des produits de l'île dans les magasins, marketing, etc.). Des actions sont actuellement en cours pour suivre ce plan d'action, notamment pour un approvisionnement direct et local du Collège Les Sicardières, afin qu'ils puissent se familiariser avec les spécificités de la cuisine avec des produits bio et locaux qui induisent souvent des changements de pratiques (par exemple, des légumes bio nécessitent parfois plus de temps à laver et éplucher que les produits déjà transformés et standardisés, ce qui doit être pris en compte dans l'organisation du travail). Une réunion de réflexion est prévue pour le 30 août 2018.

- Communication et implication citoyenne :

❖ Différents outils de communication

Tous les canaux de communications disponibles sont utilisés pour faire connaître le projet sur le territoire et faciliter sa mise en place. La presse locale (notamment via le magazine de l'Île d'Yeu « La Gazette») est fréquemment sollicitée. Plusieurs émissions ont également été diffusées sur la radio locale Neptune FM. La communication passe également par la rédaction d'un bulletin d'information interne (feuille de chou), 3 à 4 fois par an, pour tenir informé les parties prenantes de l'avancée des actions. Un autre bulletin d'information, cette fois-ci à destination du grand public, est diffusé chaque année. Des plaquettes, expositions, etc. sont aussi des outils fréquemment utilisés.

Pour être toujours au plus près de la population locale, différents stands sont tenus au cours de l'année (lors de la fête des jardins, lors de certains marchés d'été, et lors de Fermes ouvertes et fête de la bio etc.).

Toujours dans le soucis de travailler avec des professionnels locaux, nous avons commencé à réaliser une série de petits films avec la structure OYA Film présente sur l'île. Ils seront diffusés ultérieurement.

De plus, une «conférence-débat » sur l'eau à été organisée, lors de la Fête de la Bio et de l'Eau le 18 juillet 2017, et lors de Fermes ouvertes le 29 octobre 2017 (évènements festifs autour de l'agriculture organisés par le Collectif Agricole),

Nous utilisons également différents canaux web pour communiquer (Blog du Collectif Agricole, le site de Yeu Demain et la page web de la mairie, etc.).

❖ Animation territoriale et échange d'expériences

Un projet de territoire comme celui de Terre Fert'île, qui implique un grand nombre d'acteurs locaux, nécessite un travail de communication important tout au long des étapes du projet.

Lors de la phase de mobilisation par exemple, une réelle **écoute active** et des **échanges positifs et constructifs** avec les propriétaires étaient indispensables pour comprendre les freins liés à la complexité du foncier et limiter les blocages. Des fiches techniques concernant les aspects juridiques de la mise à disposition des terres agricoles aux agriculteurs (prêt à usage, baux, etc.) ont été établies pour informer et rassurer les propriétaires.

De plus, la perspective de l'installation de nouveaux agriculteurs a créant des tensions avec les agriculteurs déjà en place, qui appréhendent l'impact de ces activités sur leur fonctionnement économique, une animation a été faite au CDA d'octobre 2016 pour définir ensemble le développement agricole souhaité pour le territoire. Ce travail a permis l'expression des peurs et des envies par rapport à de nouveaux projets. Les agriculteurs sont fréquemment informés de l'avancement du projet.

❖ Implication citoyenne

Un partenariat avec l'Institut Dissonances a été mis en place pour un projet pédagogique de recherche-action sur la transition écologique avec les élèves de 4ème du collège Les Sicardières. Un des thèmes abordés porte sur le potentiel agricole des friches. Pour cela les collégiens ont été rencontrés plusieurs fois et un « petit » film sur les friches a été réalisé.

❖ Communication et transmission de notre expérience

Les échanges d'expériences sur la mise en valeur de terres en friche avec d'autres territoires mettant en œuvre des projets similaires, notamment le Réseau Agricole des Îles

Atlantiques, sont importants. Ainsi, les rencontres agricoles menées à Oléron fin 2017, ont ouvert les perspectives sur de nombreux thèmes : mises en valeur des terres incultes, outils de protection, réglementations spécifiques, convention d'intervention foncière, accompagnement des porteurs de projet. Par ailleurs, les autres îles sont preneuses des expériences menées sur l'Île Yeu.

La transmission de notre expérience est également menée vers d'autres territoires (colloque sur le foncier à Poitiers, rencontres du réseau rural régional, rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire, article dans Les Cahiers Nantais, etc.). Ces échanges d'expériences sont riches d'enseignements.

Un projet innovant et primé...

Ce projet est **innovant** à plusieurs titres, notamment dans sa forme puisqu'il initie à l'échelle du territoire, un partenariat entre la sphère publique des collectivités territoriales et la sphère privée des associations et des individus. De plus, l'agriculture est considérée comme intérêt général et non plus particulier. Cette nouvelle conception de l'agriculture mène à la **reconnaissance de l'agriculture comme véritable acteur du territoire**.

D'autre part, le projet s'appuie sur des méthodes d'animation et d'écoute qui privilégient le consensus et favorisent une montée en compétence collective. Tout au long du projet, les acteurs locaux sont impliqués, que ce soit par des outils de communication ou par des partenariats.

Enfin, ce projet se veut être le plus systémique possible en prenant en compte les enjeux environnementaux à chaque étape (réutilisation des « déchets » du défrichage, réutilisation des « déchets » des circuits courts pour du compostages, etc.).



Remise des prix par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Ainsi, le projet Terre Fert'île a été récompensé pour ses efforts et s'est vu remettre un prix par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation en mars 2018 dans le cadre du PNA (Plan National pour l'Alimentation). Nous poursuivons nos efforts pour une agriculture et une alimentation durable et de qualité sur l'Île d'Yeu !

Terres Fert'île

CONTACTS



Mme. Mounia TONAZZINI

Chargée de missions pour le projet Terres Fert'île, Île d'Yeu
Comité de Développement de l'Agriculture, Pôle Economique,
49, rue des Bossilles 85350 L'ILE D'YEU
terres-fert-ile@laposte.net
07.69.77.90.32



M. Vincent GIRARD (COMMUNE DE L'ÎLE D'YEU)

Service Développement Économique
Mairie de l'Île d'Yeu-Pôle Economique
49, rue des Bossilles 85350 L'ILE D'YEU
02.51.59.49.58

Contacts des structures du Comité de Développement de l'Agriculture de l'île (CDA)



collectif.agricole.yeu@hotmail.fr



yeudemain@gmail.com



Pays de la Loire

t.martin@terredeliens.org



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES